

MOT DU PRÉSIDENT

Le rapport annuel 2011 du *conseil de quartier (CQ) du Vieux-Québec / Cap-Blanc / Colline-Parlementaire* prend en compte les activités menées par le CQ au cours d'une année répartie entre le 6 mars 2011 et le 12 avril 2012. Le rapport de l'an dernier avait été qualifié de « *rapport de transition* » en raison de l'élection de nouveaux administrateurs en avril et décembre 2010, mais celui de cette année prendra la forme d'un « *rapport bilan* » de ses administrateurs, puisqu'aucun n'a renouvelé son mandat, préférant laisser cette fonction à une nouvelle équipe. On se rappellera qu'avec l'entrée en vigueur des nouvelles règles de fonctionnement des CQ, tous les administrateurs de tous les CQ ont cessé d'occuper leurs fonctions le 2 avril 2012, afin de pouvoir procéder à la mise en place des nouveaux conseils d'administration en vertu du nouveau régime adopté par le conseil municipal en février 2012.

Pour l'exercice qui se termine, le CQ s'est appuyé sur un *Plan d'action (56 actions)* articulé autour de six (6) orientations visant à :

- Poursuivre la mise en œuvre du Plan directeur du quartier (PDQ),
- Promouvoir et défendre la fonction résidentielle dans le quartier,
- Accélérer la mise en œuvre, par l'Arrondissement, des résolutions du conseil d'administration (CA) du conseil de quartier,
- Défendre le respect de l'intégrité historique et des percées visuelles de l'arrondissement et des quartiers de la ville,
- Consolider la concertation entre les conseils de quartier de l'arrondissement et de la ville,
- Faire diffuser et rayonner le travail du et des conseils de quartier.

En plus des séances publiques mensuelles tenues le 3^e mardi de chaque mois, les membres du conseil d'administration du CQ auront participé encore cette année à sept (7) comités de travail s'étant réunis à intervalles plus ou moins réguliers, afin d'aborder la résolution de problèmes touchant :

1. le projet vélo boulevard de la rue Père-Marquette;
2. l'atténuation des impacts de la tenue des grands événements;
3. le projet d'agrandissement du centre hospitalier de L'Hôtel-Dieu de Québec;
4. l'offre et la demande de loisir dans le quartier;
5. la circulation et le transport;
6. le déneigement et les travaux publics et enfin,
7. l'hébergement illégal.

De son côté, le président du CQ aura participé à cinq (5) réunions de la Table de concertation des conseils de quartier de l'arrondissement (TCCQA) et à autant de réunions de la Table de concertation des conseils de quartier du Littoral (TCCQL) regroupant les dix (10) CQ compris depuis la baie de Beauport jusqu'à la baie de Cap-Rouge. Ces rencontres visent à coordonner nos actions sur des enjeux qui nous sont communs comme les transports, la sécurité piétonne, le déneigement ou encore sur l'aménagement du littoral et le développement de nos rapports avec l'Administration municipale ou l'Administration portuaire de Québec.

La mise en œuvre du PDQ, adopté en juin 2008 par le conseil municipal, est demeurée encore cette année au cœur des préoccupations des administrateurs du CQ. Le bilan qui nous en a été fait par la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement, au terme de sa 4^e année de mise en œuvre, laisse voir un solde de 393 k\$ encore inutilisé pour la mise en œuvre des quelque 122 actions identifiées dans ce PDQ. Il appartiendra aux prochains administrateurs de poursuivre sur cette lancée afin de réaliser pleinement les actions laissées en plan.

Sur la question de la défense de la fonction résidentielle de qualité au sein du quartier (position qu'il a défendue au cours de la tenue des États généraux du Vieux-Québec organisés par le Comité de citoyens du Vieux-Québec, le CQ s'est montré très préoccupé par la prolifération des *résidences de tourisme* qui échappent à l'obligation de la consultation publique parce qu'elles sont situées en zones mixtes qui ne requièrent pas d'autorisation préalable. Nous en avons appelé aux autorités de l'Arrondissement pour demander un moratoire sur ce qui nous semblait une tendance inquiétante, afin de dresser une cartographie des possibilités actuelles d'implantation de résidences de tourisme en rapport avec les sites possibles de construction à des fins résidentielles. Le croisement de ces données devrait, selon nous, donner à voir l'importance réelle du phénomène et suggérer des mesures correctives appropriées. Les résultats de cette analyse ne sont toujours pas connus.

Sur la question de la qualité de la fonction résidentielle, le CQ a participé activement, en collaboration avec le Bureau du développement touristique et des grands événements (BDTGE), au comité de travail mis sur pied à la demande du CQ, en vue d'identifier et d'atténuer les impacts de la tenue des nombreux grands événements dans le quartier et, si possible, d'aborder la question de leur répartition équitable sur l'ensemble du territoire. Malheureusement, ce dernier aspect n'a pu être traité avec les représentants de l'administration de l'Arrondissement et du Bureau, puisqu'il s'agit, nous dit-on, d'une décision relevant du politique et non de

l'administratif. Les mesures d'atténuation que la Ville souhaite mettre en oeuvre ne nous sont pas encore connues.

Encore en lien avec la qualité de la fonction résidentielle, le CQ s'est senti interpellé par la privatisation croissante des espaces publics à laquelle font droit les autorités municipales, au détriment de la qualité de vie des résidents du quartier, restreignant ainsi, à intervalles réguliers, leur accès aux parcs, stationnements, artères de circulation ou même résidence personnelle, sans mentionner le bruit ou les comportements disgracieux auxquels donne lieu la tenue de plus en plus d'événements dans le Vieux-Québec. Dans cette perspective, le CQ a adopté au lendemain de la 6^e édition du Red Bull Crashed Ice (RBCI) une résolution demandant l'annulation du contrat de RedBull avec la Ville et la non-reconduction d'une 7^e édition de l'événement... lequel a tout de même eu lieu les 16 et 17 mars 2012! Outre un accusé de réception, aucune réponse n'a encore été donnée au CQ à cet égard.

Toujours sur la question de la qualité de la fonction résidentielle, le CQ, après avoir demandé qu'un inventaire des percées visuelles et des paysages remarquables du quartier soit dressé, a demandé que les conclusions de l'étude, rendues publiques, soient traduites en mesures réglementaires concrètes à l'intention des urbanistes et membres de la Commission d'urbanisme et de conservation de Québec (CUCQ) chargés d'en assurer la protection pour le futur. La conclusion de ce dossier est toujours en attente.

Un autre dossier auquel le CQ a accordé beaucoup d'importance est celui du suivi apporté à la mise en œuvre de la Stratégie de lutte contre l'hébergement illégal issue des comités internes et externes de la Ville, dont le CQ était un membre actif. Le 3^e bilan annuel qui nous a été livré en début d'année 2012 augure bien pour la suite des choses, au lendemain des modifications réglementaires de la Ville haussant les amendes pour les contrevenants et en raison de l'arrimage des règlements de Tourisme Québec avec ceux de la Ville quant à l'octroi des permis d'opérer et enfin, en raison de l'ajout d'inspecteurs chargés d'appliquer la nouvelle réglementation, contribuant ainsi à éradiquer le phénomène. On ne peut que s'en réjouir! D'autant plus que les autorités de la Ville comptent maintenant étendre cette stratégie aux quartiers Saint-Roch et Saint- Jean-Baptiste.

Au cours des deux années d'exercice de leur mandat, les administrateurs du conseil d'administration du CQ auront adopté pas moins de cinquante-deux (52) résolutions et rédigé cinq (5) mémoires dont le dernier en date portait sur les projets de règlement de modification des territoires des conseils de quartier, de même que

les projets de règlements modifiant les modes de fonctionnement des CQ et la *Politique de consultation publique*. Ces projets ont accaparé une partie importante de nos énergies afin de faire savoir aux autorités nos objections face à l'idée de modifier les territoires des conseils de quartiers, mais aussi afin de proposer des modifications au mode de fonctionnement des CQ ainsi qu'à la *Politique de consultation publique*, lesquelles n'ont malheureusement pas été retenues.

Il appartiendra au prochain CA de faire les représentations utiles et nécessaires sur l'importance, la pertinence et le caractère incontournable des conseils de quartier de la ville de Québec, reconnus et enviés dans le monde en tant qu'outils de démocratie participative de premier plan dans la gouvernance municipale, lorsqu'il sera invité par l'administration municipale actuelle à siéger sur l'un ou l'autre des trois (3) groupes de travail à venir i) sur les communications visant à promouvoir les conseils de quartier; ii) les relations entre les administrateurs des conseils d'administration des CQ et les élus; iii) les plans de développement et d'aménagement des quartiers.

Nous n'avons pas attendu la proposition du conseiller municipal de Val-Bélair, M. Sylvain Légaré pour accroître la visibilité du CQ. En effet, à l'instar de d'autres CQ de la ville qui avaient déjà tracé la voie, nous avons mis en ligne une page Facebook au nom du CQ Vieux-Québec, Cap-Blanc, Colline Parlementaire afin d'interagir plus directement avec les citoyens du quartier et se démarquer ainsi du portail touffus, mais statique du CQ sur le site de la ville de Québec.

Au moment d'écrire ces lignes, les médias relayaient la baisse de près de 12 % du nombre de résidents du Vieux-Québec mis en lumière par le dernier recensement ainsi que la réponse des autorités municipales de constituer une Table de concertation élargie composée de citoyens, de représentants d'affaires et institutionnels. Tout au long du mandat du CA du conseil de quartier, nous n'avons eu de cesse d'alerter les autorités sur la dégradation du milieu de vie des résidents de ce quartier. En témoignent, du reste, les nombreuses résolutions adoptées dont bon nombre n'ont pas encore fait l'objet de suivi. J'invite, à cet égard, le prochain CA à s'approprier le travail déjà fait, à occuper tous les nouveaux espaces d'interlocution mis en place et à poursuivre le travail d'affirmation du conseil de quartier. Nous demeurons bien sûr disponibles pour faire le point avec les nouveaux membres afin d'assurer au mieux le passage des connaissances acquises.

Qu'il me soit permis de terminer ce mot du président en soulignant combien j'ai été honoré de servir et de consacrer mes énergies à travailler, en collaboration avec des gens de cœur et de passion, à l'amélioration de la qualité de vie d'un quartier historique, berceau de la civilisation française en Amérique et patrimoine de

l'Humanité, dont tous les résidants et utilisateurs, qu'ils le veuillent ou non et malgré la diminution constante de leur nombre, doivent impérativement se sentir les gardiens, fiduciaires et promoteurs afin de pouvoir le transmettre aux générations futures dans un état meilleur que celui dans lequel il nous a été donné d'en assumer la représentation et la défense.

Merci à tous ceux et celles qui, durant notre mandat, ont été associés de près ou de loin aux activités du conseil de quartier du Vieux-Québec / Cap-Blanc / Colline-Parlementaire.

Québec, le 12 avril 2012

Le président,
Denis L'Anglais